

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

alais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel pour publication immédiate

N° 90/15 Le 5 septembre 1990

Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime El Salvador/Honduras

Requête à fin d'intervention du Nicaragua

Lecture de l'arrêt de la Chambre le jeudi 13 septembre 1990 à 10 heures

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Chambre de la Cour constituée pour connaître de l'affaire du <u>Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime</u> (El Salvador/Honduras) tiendra, le jeudi 13 septembre 1990 à 10 heures, une audience publique au cours de laquelle elle rendra son arrêt sur la requête à fin d'intervention en l'espèce, déposée par le Nicaragua conformément à l'article 62 du Statut de la Cour.

NOTE POUR LA PRESSE

- 1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. Les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de leur carte de presse ou d'une carte d'admission qui leur sera gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.
- 2. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience, pendant quelques minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Pour les prises de vues destinées au cinéma ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.
- 3. Dans la salle de la presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision de la Cour.
- 4. Après la clôture de l'audience, des communiqués de presse résumant la décision seront distribués dans la salle de la presse (salle 5).

Les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la Paix.

6. M. A.Th. Witteveen, Secrétaire de la Cour (tél. : 233), ou en son absence Mme N. El-Erian (tél. : 234), se tient à la disposition des représentants de la presse pour tous renseignements.